

51 - Appel à Projets solidaires 2013 - Attribution de subventions

Mme l'Adjointe GERDIL-DJAOUAT, Rapporteur : En 2012 a été lancé le premier appel à projets solidaires de la Ville. Celui-ci vise à récompenser les porteurs de projets de solidarité internationale ayant un impact sur le terrain au Sud, ainsi que les projets d'éducation au développement à Besançon, pour leurs vertus éducatives et de sensibilisation. Le budget alloué à cet appel à projet s'élève à 10 000 € par an.

Pour la deuxième année, nous avons reçu 12 dossiers de candidatures, dont 5 ont été retenus.

La qualité des projets a été évaluée avec l'appui technique du CERCOOP Franche-Comté, au crible de critères de pertinence, cohérence, ancrage local, viabilité, qualité du partenariat, plan de financement, etc.

Pour l'année 2013, les projets retenus sont les suivants :

- «Développement durable à Samogohiri» au Burkina-Faso par l'Association Doubs-Besançon-Samogohiri - Demandé : 2 000 € - Proposé : 1 500 €

- «Electrification d'un collège de brousse à Bougounam» au Burkina-Faso par l'Association Coup d'pouce Burkina - Demandé : 1 000 € - Proposé : 1 000 €

- «Education du jeune public à la citoyenneté mondiale» à Besançon par l'Association Récidev - Demandé : 4 000 € - Proposé : 3 000 €

- «Electrification solaire du village de Mboukou» au Congo-Brazzaville par le Centre Interdisciplinaire de Recherche et d'Information sur le Développement Local de Congo-Brazzaville l'Association (CIRIDL) - Demandé : 3 000 € - Proposé : 2 000 €

- «Accès durable à l'hygiène et l'assainissement au village de Voujouta» au Congo, par l'Association Médecin d'Afrique Franche-Comté - Demandé : 1 000 € - Proposé : 1 000 €.

Le montant total des subventions s'élève à 8 500 €.

En cas d'accord, la dépense sera imputée sur la ligne 65.048/6574.005023 CS 00290.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution des subventions suivantes :

- 1 500 € à l'Association Doubs-Besançon- Samogohiri
- 1 000 € à l'Association Coup d'Pouce Burkina
- 3 000 € à l'Association Récidev
- 2 000 € au CIRIDL Congo
- 1 000 € à l'Association Médecin d'Afrique Franche-Comté.

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions proposées.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2013.